

Les Ministres Christophe Béchu et Guillaume Kasbarian font le choix de s'appuyer sur les TPE du bâtiment pour accélérer la rénovation énergétique

A l'issue des deux heures de travail le Ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires ainsi qu'avec le Ministre chargé du Logement, ce jeudi 15 février 2024, la CAPEB se félicite de l'importance que les Ministres accordent aux entreprises artisanales du bâtiment pour relever le défi de la rénovation énergétique et de sa massification.

Elle constate avec satisfaction la ferme volonté des Ministres d'aboutir rapidement à des arbitrages qui vont dans le sens des propositions qu'elle porte au bénéfice de la massification des travaux de rénovation énergétique et par voie de conséquences de l'activité des entreprises artisanales du bâtiment.

Les deux Ministres sont désormais convaincus du bienfondé de l'absolue nécessité d'apporter des assouplissements aux modalités actuelles d'engagement des travaux de rénovation énergétique.

Tout d'abord, ils ont signifié leur intérêt pour l'expérimentation portée par la CAPEB de la Qualification Chantier qui permet aujourd'hui aux entreprises non titulaires du RGE d'être auditées en fin de chantier pour offrir à leurs clients la possibilité de bénéficier des aides de l'Etat. Ils envisageraient de la pousser au-delà, afin de permettre aux 620 000 entreprises artisanales qui le souhaitent de s'impliquer dans ces marchés.

Ensuite, ils ont partagé la proposition de la CAPEB visant à faire en sorte que le recours aux Accompagnateurs Rénov' ne soit pas un élément bloquant pour une grande partie des projets de travaux en 2024.

Enfin, les Ministres rejoignent la CAPEB en reconnaissant l'intérêt du mono geste pour contribuer à une évolution positive du nombre de rénovations énergétiques, y compris en rénovation globale.

L'Etat s'est donné quinze jours pour mettre au point les textes réglementaires qui permettront de rendre ces principes opérationnels pour cette année. Il s'agit de dénouer au plus vite les freins à l'activité des entreprises artisanales du bâtiment et d'inverser la tendance baissière de la rénovation énergétique que les derniers chiffres de l'Anah ont confirmé. Rendez-vous est pris début mars pour les arbitrages finaux. La CAPEB veillera à ce qu'ils soient dans la droite ligne des échanges de ce jour.

À propos de la CAPEB :

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (61 000 entreprises à ce jour). Les entreprises employant jusqu'à 10 salariés représentent dans le bâtiment :

621 803 entreprises, soit 97 % des entreprises du bâtiment, dont 457 650 entreprises travaillant sans salarié (incluant 200 386 en micro-entreprises) et 164 153 entreprises employant entre 1 et 10 salariés

518 599 salariés, soit 47 % des salariés

60 000 apprentis formés dans le bâtiment

Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (46 %)